



Avis d'échéance - janvier 2021

Période du 01/01/2021 au 31/01/2021

Siège Social
1 rue Joliot Curie - 91190 Gif-sur-Yvette
N° de SIRET : 349 371 880 00023
Site web : www.cesal.fr

Contact :
Tél. : 01 85 37 07 23
E-mail : gestion@cesal.fr

> Vos références à rappeler dans toute correspondance

Dossier : C922
RUM : 2008XXXXXX003099201

CHAILLOU Téo
D'HÉBRIL Pierre

Résidence IV

Logement : 4B405

ÉCHEANCE DU MOIS		
Libellé	À payer	À déduire
Réf. Local : 4B405		
Loyer conventionné	677,35	
Loyer mobilier	34,24	
Forfait de charges récupérables	245,00	
Prestations annexes	90,00	
TOTAL DE L'ÉCHÉANCE	1 046,59	

SITUATION DE VOTRE COMPTE			
Date	Libellé	Débit	Crédit
31/12/2020	Solde reporté déc. 2020	818,59	
	CHAILLOU Téo		
05/01/2021	Règlement Prélèvement		818,59
25/01/2021	APL mensuelle		114,00
	D'HÉBRIL Pierre		
25/01/2021	APL mensuelle		114,00
31/01/2021	Échéance janv. 2021	1 046,59	
SOLDE		-818,59	

MONTANT PRÉLEVÉ LE 05/02/2021

818,59 €

Votre avis d'échéance vaut QUITTANCE pour les échéances échues et encaissées. Il ne vaut pas QUITTANCE si votre relevé de compte révèle un solde en notre faveur.

Veuillez découper ce coupon et le joindre ou le présenter lors du règlement

Vos références : **4B405**

N° de dossier : **C922**
Montant : **818,59 €**

Modalités de paiement

> Par virement (RIB Césal : IBAN FR76 3000 3022 1600 0372 7700 765 - BIC : SOGEFRPP)
> Par carte bancaire